



**Procès-verbal de la réunion du conseil
de la MRC Avignon tenue le 10 septembre 2025,
à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Doris Deschênes , mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de Matapédia
Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria
Madame Denise Leblanc , représentante de Carleton-sur-Mer
Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac

À distance : Monsieur Guy Richard , maire de L'Ascension-de-Patapédia

Sont absents(es) : Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe
Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle
Madame Julie Allain , Conseillère Municipalité de Nouvelle

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 juillet 2025
5. Finances
6. Administration
 - 6.1. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »
 - 6.1.1. Adoption des déboursés pour les mois de mai, juin et juillet 2025
 - 6.1.2. Dépôt des états financiers de la "MRC", du "FLI" et du "FLS"
 - 6.2. Approbation de facture – Mise en candidature pour le CMA 2025
 - 6.3. Dépôt – Demande d'aide financière FRR 4 – Coopération et gouvernance municipal | Sous-volet Coopération intermunicipale – Accélération de projets en logement et projet Habitations Partagées
 - 6.4. FQM – Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada
 - 6.5. Nomination – Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

- 6.6.** Appui à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie - Modalités du Fonds régions et ruralité
 - 6.7.** Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 7.** Services techniques et évaluation
 - 7.1.** Demande de soutien - Office d'habitation BDC – Projet SARL
 - 7.2.** Approbation de facture – GFCBDC – PADF – Délégation de gestion – Travaux réalisés sur les TPI saison 2025-2026
- 8.** Aménagement du territoire
 - 8.1.** Avis de motion - Projet de modification du règlement 004-87
 - 8.2.** Modification du schéma d'aménagement – Zones agricoles
 - 8.3.** Approbation – Consultant en participation publique – Plan climat
- 9.** Développement économique
 - 9.1.** Dépôt des projets acceptés au CIC au 30 juin 2025
 - 9.2.** Recommandations de financement du Comité d'investissement commun (CIC)
 - 9.3.** Approbation et autorisation de signature de la « Convention de subvention | Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises »
 - 9.4.** Projet sur le développement du secteur de la mariculture
- 10.** Développement territorial et social
 - 10.1.** Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse
 - 10.1.1.** FRR volet 2 - développement local et régional
 - 10.1.2.** Vitalisation
 - 10.1.3.** Innergex
 - 10.2.** Adoption de la Reddition de comptes – Faits saillants et bons coups 2023-2024 RDS-GIM
 - 10.3.** Renouvellement du Plan de communauté 2025-2029
- 11.** Sécurité publique
- 12.** Ressources humaines
 - 12.1.** Confirmation d'embauche - aménagiste
- 13.** Divers
- 14.** Correspondance
 - 14.1.** Liste de la correspondance
- 15.** Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour
- 16.** Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2025-09-10-484

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 10 septembre 2025*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 juillet 2025

CMRC-2025-09-10-485

Document déposé :

MRC AVIGNON. Procès-verbal CMRC 9 juillet 2025. 18 pages.

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 juillet 2025.

5. Finances

6. Administration

6.1. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

6.1.1. Adoption des déboursés pour les mois de mai, juin et juillet 2025

CMRC-2025-09-10-486

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés MRC-FLI-FLS – mai, juin et juillet 2025*. 15 pages.

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

D'adopter les déboursés pour les mois de mai, juin et juillet 2025.

6.1.2. Dépôt des états financiers de la "MRC", du "FLI" et du "FLS"

Les états financiers "MRC", "FLI" et "FLS" sont déposés à l'attention du conseil de la MRC.

6.2. Approbation de facture – Mise en candidature pour le CMA 2025

CMRC-2025-09-10-487

Document déposé :

CSR RESTIGOUCHE RSC. *Facture # 87859 – candidature CMA 2029. 28 mai 2025.*

Résolution concernant l'approbation de facture relativement à la mise en candidature de la MRC Avignon pour le CMA 2029

CONSIDÉRANT le dépôt de la candidature du projet Baie-des-Chaleurs pour le Congrès Mondial Acadien 2029;

CONSIDÉRANT les frais inhérents à cette candidature et les ententes de partage des coûts;

CONSIDÉRANT la facture du CSR Restigouche RSC qui concerne la part de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Approuve la facture # 87859 de CSR Restigouche RSC au montant de 10,105,45 \$ (avant taxes), soit la part de 25% de la MRC, pour les travaux de mise en candidature «Baie-des-Chaleurs» au CMA 2029 et que cette dépense soit prise à même les excédents de fonctionnement non affectés.

Mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.3. Dépôt – Demande d'aide financière FRR 4 – Coopération et gouvernance municipal | Sous-volet Coopération intermunicipale – Accélération de projets en logement et projet Habitations Partagées

CMRC-2025-09-10-488

Résolution concernant une demande d'aide financière FRR 4 – Coopération et gouvernance municipale | Sous-volet Coopération intermunicipale | Accélération de projets en logement et projet Habitations Partagées, et Service d'aide à la recherche de logement

ATTENDU que la MRC Avignon a pris connaissance du Guide du demandeur relatif au Volet 4 du FFR – Coopération et gouvernance municipale | Sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de partage de ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées dans le cadre de ce programme;

ATTENDU qu'une nouvelle entente intermunicipale sera conclue dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et de coordonner les réflexions subséquentes pour définir la répartition des coûts et organiser la gouvernance pour la gestion des ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées;

ATTENDU que la MRC Avignon s'engage à soutenir le volet Service d'aide à la recherche de logement octroyé par l'Office d'Habitation de la Baie-des-Chaleurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

QUE :

- Le conseil s'engage à participer au projet de ressources en Accélération de projets en logement et pour le projet Habitations Partagées;
- Le conseil accepte d'assumer la gestion de l'entente et la coordination de celle-ci et des ressources qui y seront associées;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.4. FQM – Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

CMRC-2025-09-10-489

Résolution concernant le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive*, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT que les objectifs et les orientations qui structureront le programme Maisons Canada présenté dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT que les deux objectifs de Maisons Canada seront de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais qui affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

CONSIDÉRANT que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

Que Maisons Canada reconnaissent les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

Et que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Extrait de résolution : M. Mark Carney, premier ministre du Canada, M. Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral, M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Sonia Bélanger, ministre déléguée à l'Habitation, M. Alexis Deschênes, député fédéral, M. Jaques Demers, président FQM et M. Scott Pearce, président FCM

6.5. Nomination – Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

Aucun représentant de la MRC Avignon ne sera présent à l'assemblée générale annuelle 2025 de l'AFOGÎM.

6.6. Appui à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie - Modalités du Fonds régions et ruralité

CMRC-2025-09-10-490

Résolution concernant un appui de la MRC Avignon à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie relativement aux modalités du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-0704-218 de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie relativement aux modalités du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-0226-202 adoptée par la Table des MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les compétences accordées aux MRC en développement local et régional, leur permettant de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les élu.es de la Gaspésie expriment, depuis plusieurs mois, leurs inquiétudes quant aux règles entourant le renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que, dans sa forme actuelle, le FRR joue un rôle clé dans l'accompagnement et le développement des projets municipaux, économiques et communautaires et constitue ainsi un levier financier central soutenant le développement régional et rural tant en Gaspésie qu'ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que, depuis sa création et à l'image des programmes qui l'ont précédé, tels que le Fonds de développement des territoires et les Pactes ruraux, le FRR a été salué pour sa souplesse et les possibilités offertes par ses différents volets;

CONSIDÉRANT que cette souplesse est essentielle et doit être préservée afin de permettre aux MRC de la Gaspésie, ainsi qu'à celles de l'ensemble du Québec de continuer à assumer pleinement leur rôle en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités proposées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation affectent significativement la capacité des MRC et de leurs partenaires à planifier, financer et mettre en œuvre des projets structurants;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie gouvernementale d'occupation territoriale* (SOVT) vise à reconnaître, soutenir et revitaliser les milieux à faible densité ou à dynamiques démographiques particulières, notamment par une approche territoriale intégrée, et que les nouvelles règles du FRR, en limitant l'autonomie de gestion locale et régionale, la capacité d'établir des partenariats sectoriels et la flexibilité d'action, contreviennent directement aux principes sur lesquels repose la SOVT;

CONSIDÉRANT que les montants prévus pour les différents volets du FRR n'ont pas été indexés depuis la dernière mouture du fonds;

CONSIDÉRANT que la réduction du taux de couverture des frais administratifs affaiblit la capacité des bénéficiaires de ces fonds à assurer une gestion efficace et durable des fonds et des projets;

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles excluent certaines organisations clés, comme les syndicats, les établissements de santé et les institutions d'enseignement supérieur nuisent au développement de projets à forte valeur ajoutée pour les milieux (ex. : santé psychologique agricole, chaires de recherche, etc.);

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités imposent des procédures contraignantes, comme l'obligation d'intégrer des représentants de la société civile dans les processus de sélection, ce qui diminue l'autonomie décisionnelle des instances élues locales et régionales;

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités de versement des fonds pourraient engendrer d'importants enjeux de liquidités et une surcharge administrative pour les MRC et les organismes bénéficiaires;

CONSIDÉRANT que les plafonds d'aide aux entreprises, via la Loi sur l'interdiction des subventions municipales, sont inchangés depuis plus de 15 ans, malgré l'inflation, les réalités économiques contemporaines et la nécessité d'un soutien renforcé à l'entrepreneuriat local;

CONSIDÉRANT l'incapacité de soutenir par le FRR le fonctionnement d'organismes du milieu qui est la colonne vertébrale des régions et qui, sans cet aide, seront précarisées et ne pourront soutenir la réalisation de projets sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et l'ensemble des MRC de la Gaspésie n'ont pas encore complété leur appropriation de l'ensemble des paramètres et des nouvelles modalités du FRR dont certaines ne sont par ailleurs pas encore connues;

CONSIDÉRANT que d'autres enjeux pourraient émerger du processus d'analyse en cours;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie la Table des préfets des MRC de la Gaspésie à l'effet d'exprimer ses préoccupations à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation quant aux effets négatifs des nouvelles règles du Fonds régions et ruralité (FRR) sur la capacité des MRC à soutenir le développement régional et à répondre aux besoins de leurs communautés, risquant de fragiliser le développement régional et demande :

- Une révision des paramètres du FRR pour qu'il soit à nouveau considéré comme un fonds souple, permettant de répondre aux enjeux des régions du Québec;
- De permettre l'utilisation jusqu'à 20 % du volet 2 pour des frais administratifs afin que les MRC disposent des outils nécessaires pour soutenir le développement de leur territoire;
- Que le FRR puisse servir à soutenir le fonctionnement d'organismes de développement;
- D'offrir un versement plus équilibré des enveloppes budgétaires de manière à éviter que les organismes du milieu soient obligés d'avancer des sommes qui mettent à risque leurs santés financières.

Extrait de résolution : Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales du Québec, MRC de la Gaspésie et Table des préfets de la Gaspésie

6.7. Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CMRC-2025-09-10-491

Document déposé :

RÉGIE ÉNERGIE GÎM. *Distribution budget 2025*. 10 pages.

Résolution concernant l'adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est membre de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les lois et règlements encadrants de ladite Régie requérant l'adoption du budget annuel par les membres dont la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC Avignon ont pris connaissance dudit budget pour l'année 2026 et qu'aucun questionnement ne demeure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon approuve le budget 2026 de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Que le greffier-trésorier de la MRC transmette au greffier de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

Extrait de résolution : M. Jean-François Thériault, directeur général Régie de l'énergie GÎM, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Hélène Forest, directrice des finances Alliance de l'énergie de l'Est et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7. Services techniques et évaluation

7.1. Demande de soutien - Office d'habitation BDC – Projet SARL

CMRC-2025-09-10-492

Résolution concernant la demande de participation au Projet SARL de l'Office d'habitation Baie-des-Chaleurs

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Baie-des-Chaleurs désire offrir un service d'aide à la recherche de logement (SARL) sur son territoire;

ATTENDU QUE ce service couvrira l'ensemble des 11 municipalités de la MRC Avignon et qu'il viendra compléter les autres services;

ATTENDU QUE la MRC Avignon et les représentants des 11 municipalités sont d'accord pour contribuer à ce projet et de verser une contribution de 10 % des dépenses admissibles effectuées sur son territoire réparti selon la population;

ATTENDU QUE la MRC Avignon est d'accord pour payer cette contribution et distribuer les frais aux municipalités de son territoire selon la population;

ATTENDU QUE la MRC ne payera pas les dépassements des dépenses sauf si l'ensemble des municipalités endossent celles-ci;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Supporte le projet SARL;
- Accepte que l'Office d'habitation Baie-des-Chaleurs soit responsable de la gestion du volet 2 du PHTARL pour le territoire de la MRC Avignon;
- Accepte le projet d'entente pour 2 ans et mandate le préfet, monsieur Mathieu Lapointe, et le directeur général, monsieur David Bourdages, à signer ladite entente et tout document requis dans le cadre du projet;
- Que ce montant soit pris à même les EFNA.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Sandra Leblanc, directrice OMH

7.2. Approbation de facture – GFCBDC – PADF – Délégation de gestion – Travaux réalisés sur les TPI saison 2025-2026

CMRC-2025-09-10-493

Document déposé :

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS. *Facture 010486*. 2 pages.

Résolution concernant l'approbation de dépenses - MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2025-2026

CONSIDÉRANT la Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés conformément aux ententes et aux planifications et les frais déclarés par le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le paiement de la facture 010486 soumise pour les travaux du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs au montant de 73 657.06 \$ (avant taxes).

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

8. Aménagement du territoire

8.1. Avis de motion - Projet de modification du règlement 004-87

CMRC-2025-09-10-494

Adoption du projet de règlement numéro 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » et du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux Règlements d'urbanisme de la municipalité de Nouvelle

Un avis de motion est par la présente donné par Rémi Lagacé que lors de la présente réunion du Conseil de la MRC Avignon, sera présenté pour adoption le projet de Règlement numéro 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 de la MRC Avignon (Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon) accompagné du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux Règlements d'urbanisme de la municipalité de Nouvelle.

Le Règlement numéro 2025-001 a pour objet et conséquence de :

Modifier la zone agricole dans la municipalité de Nouvelle.

Le projet de Règlement numéro 2025-001P est présenté aux membres du Conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du Règlement conformément à l'Article 445 du Code municipal.

8.2. Modification du schéma d'aménagement – Zones agricoles

CMRC-2025-09-10-495

Résolution concernant le projet de règlement numéro 2025-001P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement 004-87) concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT le Règlement 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement » de la MRC Avignon adopté le 9 juin 1987 et présentement en vigueur sur le territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite préserver sa zone agricole par le maintien des affectations dans son Schéma d'aménagement durable et ses règlements, et ce, afin de développer ses communautés localement;

CONSIDÉRANT que les municipalités et communautés de la MRC Avignon font face à de grands défis liés aux changements climatiques et que des actions exceptionnelles doivent être prises après des analyses rigoureuses et pragmatiques;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour retirer un territoire de la zone agricole pour des raisons exceptionnelles;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles pertinents de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), de procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution,

1. adopte le projet de règlement n° 2025-001P modifiant le Règlement numéro 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement » de la MRC Avignon;
2. informe la population de la MRC Avignon qu'une assemblée publique de consultation par rapport à l'adoption du Règlement n° 2025-001P aura lieu le mercredi 8 octobre 2025, à 15 h, au Centre administratif de Maria (473, boulevard Perron, Maria);
3. décide de nommer responsable de la commission d'aménagement David Bourdages, directeur général, à même sa réunion régulière.

Original : Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales du Québec

Copie : M. Dany Savoie, MAMH GÎM, municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon et les MRC adjacentes

Livre des règlements

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

Projet de règlement numéro 2025-001-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement 004-87) concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT la résolution numéro CMRC-2025-09-10-495 adoptant le présent projet de règlement numéro 2025-001P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 :

2.1 La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 23,43 hectares, d'une partie des lots 4 184 010, 6 302 012 et 6 302 013, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

2.2 Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

Article 3 :

Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Article 4 :

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAUX : Ministre des Affaires municipales, municipalités locales et MRC adjacentes

Livre des règlements

Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT la résolution numéro CMRC-2025-09-10-495 adoptant le présent projet de règlement numéro 2025-001P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

1. La modification touche la Municipalité de Nouvelle.
2. La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 23,43 hectares, d'une partie des lots 4 184 010, 6 302 012 et 6 302 013, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

3. Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Originaux: Ministre des Affaires municipales, municipalités locales et MRC adjacentes

Livre des règlements

8.3. Approbation – Consultant en participation publique – Plan climat

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

9. Développement économique

9.1. Dépôt des projets acceptés au CIC au 30 juin 2025

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Projets acceptés par le Comité d'investissement commun (CIC) en 2025 - Mise à jour 30 juin 2025.* 1 page.

Les projets acceptés par le Comité d'investissement commun au 30 juin 2025 sont déposés à l'attention des membres du conseil de la MRC à titre informatif seulement.

9.2. Recommandations de financement du Comité d'investissement commun (CIC)

CMRC-2025-09-10-496

Résolution concernant les recommandations de financement du Comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT les modalités du Fonds régions et ruralité 2025-2028;

CONSIDÉRANT les règles transmises par le MAMH et modifiées par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations suivantes :

Bénéficiaire	Date de début et de fin prévue	Coût total du projet	Montant investi du FSE/FRR
Restaurant Pastali inc.	Projet soumis en avril 2025, autorisé au CIC du 3 septembre 2025 et à réaliser d'ici le 31 décembre 2025	2 800 000 \$	25 000 \$
Fumoir artisanal Shop à saumon Saint-Omer inc.	Projet soumis en avril 2025, autorisé au CIC du 3 septembre 2025 et à réaliser d'ici le 31 décembre 2025	470 000 \$	20 000 \$
Ferme SC SENC	Projet soumis en mars 2025, autorisé au CIC du 3 septembre 2025 et à réaliser d'ici le 31 décembre 2025	140 000 \$	25 000 \$

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Joane Labillois, conseillère aux entreprises et Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises

9.3. Approbation et autorisation de signature de la « Convention de subvention | Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises »

CMRC-2025-09-10-497

Document déposé :

MEIE. *Convention de subvention | Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises*. Septembre 2025. 18 pages.

Résolution concernant l'approbation et l'autorisation de signature de la «Convention de subvention | Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises »

ATTENDU QUE la MRC Avignon a signé une convention avec le ministère de l'Économie pour le projet Accès Entreprise Québec (AEQ) pour les années 2022-2025;

ATTENDU QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6M \$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

ATTENDU QUE le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

ATTENDU QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataires, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

ATTENDU QUE ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1), la MINISTRE a pour mission, en matière d'économie, de soutenir l'entrepreneuriat, le repreneuriat, la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE, la MINISTRE, dans l'exercice de ses responsabilités, doit se charger de la coordination des acteurs concernés et peut conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme;

ATTENDU QUE la MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les conditions et modalités de versement de la subvention prévue à la présente convention;

ATTENDU QUE cette convention de subvention nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon approuve la « Convention de subvention | Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises » et autorise la signature de celle-ci par le préfet, Mathieu Lapointe et le directeur général, David Bourdages.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.4. Projet sur le développement du secteur de la mariculture

CMRC-2025-09-10-498

Résolution concernant l'appui et l'engagement dans le projet sur le développement du secteur de la mariculture

CONSIDÉRANT que le secteur maricole et les pêches ont été des secteurs forts du développement économique de la MRC Avignon et qu'ils pourraient le redevenir;

CONSIDÉRANT l'étude de potentiel économique et la préparation d'actions probantes autour d'une stratégie de développement économique pour la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les relations entre la MRC et les acteurs de la recherche, dont l'UQAR, ainsi que les discussions réalisées afin de trouver des actions stratégiques pouvant contribuer aux efforts de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un projet concret a été élaboré et qu'il pourrait paver la voie à plusieurs autres et que ceux-ci permettront de contribuer à la Stratégie de développement économique tout en réduisant les risques financiers de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie le projet «Développer une planification concertée, communautaire et multifonctionnelle pour appuyer l'aquaculture marine au Québec maritime»;

Que la MRC Avignon accepte d'être partenaire du projet et mobilise son équipe pour y participer;

Que la MRC Avignon mandate son directeur général, David Bourdages, et sa directrice générale adjointe, Aude Buévoz, à signer tout document de demande d'aide financière et tout document pour la réalisation dudit projet, à l'exception de convention impliquant une contribution monétaire.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, directrice générale adjointe

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse

10.1.1. FRR volet 2 - développement local et régional

CMRC-2025-09-10-499

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du FRR volet 2 - développement local et régional

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité volet 2 - développement local et régional;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets du FRR volet 2 - développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par :
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre Accalmie	Virage numérique	10 000 \$
Maximum 90	24 ^e édition du festival La Virée Trad	10 000 \$
FUSA Viridis (ProtecTerre)	Création FUSA Viridis (implantation)	5 000 \$
Chambre de commerce et l'industrie BDC	Tournoi Golf, Leadership et cybersécurité et Gala	35 000 \$
Fédération de l'UPA GÎM	Épandage de chaux	8 163 \$
Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer	Pratique culturelle – Clientèle OGPAC	11 052 \$
Gaspésie Gourmande	Synergie bioalimentaire en institutions	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.2. Vitalisation

CMRC-2025-09-10-500

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par :
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Saint-François-d'Assise	100 ^e anniversaire de la municipalité en 2026	40 000 \$
Matapédia Jonction Pôle	Soutien à la programmation	25 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3. Innergex

CMRC-2025-09-10-501

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;
EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Association du Marché public Avignon	Cuisine de transformation	4 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.2. Adoption de la Reddition de comptes – Faits saillants et bons coups 2023-2024 RDS-GÎM

CMRC-2025-09-10-502

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Redditi on de comptes – Faits saillants et bons coups 2023-2024 – 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 | Tableau compilation. 9 pages.*

Résolution concernant l'adoption de la Reddition de compte – Faits saillants et bons coups 2023-2024 RDS-GÎM

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport relativement à la Reddition de comptes – Faits saillants et bons coups 2023-2024 pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que ledit rapport décrit les réalisations probantes de la MRC, et ce, à la satisfaction du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport concernant la Reddition de comptes – Faits saillants et bons coups 2023-2024 RDS-GÎM pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier afin de signer et transmettre le rapport et les documents s'y référant aux autorités compétentes.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.3. Renouveaulement du Plan de communauté 2025-2029

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche - aménagiste

CMRC-2025-09-10-503

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Samuel Landry

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'aménagiste réalisé et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Samuel Landry au poste d'aménagiste.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Divers

14. Correspondance

14.1. Liste de la correspondance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 10 septembre 2025. 14 pages.

15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

CMRC-2025-09-10-504

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Mathieu Lapointe
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer